



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 JUILLET 2023**

Délibération 230705D014  
Classification : 4.1.8 – Autres délibérations  
générales

Nombre de membres :

Conseillers en exercice ... 29

Conseillers présents ..... 25

Qui ont délibéré ..... 29

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Etaient présents :** M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

**Etaient absents excusés :** Mme Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER) – Mme Déborah SIDDI (pouvoir à Mme Stéphanie BÉRITAULT) – Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL) – M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Maurice PERRION)

**Secrétaire de séance :** Mme Déborah JOURDON.

**RESSOURCES HUMAINES – MISE À JOUR DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail (1607h) a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ce protocole a fait l'objet d'une évaluation fin 2022, à partir des résultats d'un questionnaire envoyé à tous les agents. A l'issue de cette évaluation et après avis du CST, il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications suivantes :

- Article 2.7.1 – Congés annuels, page 11 et article 2.7.7- Compte épargne temps, page 14 : intégration du CET au protocole suite à sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Article 3.2 – Programmation des congés, pages 14 et 15 : ajout de « directeurs » en plus de « responsables de service » pour l'établissement du calendrier des congés et leur validation, et uniformisation de la programmation des congés pour l'ensemble des agents (plus de distinction entre les agents annualisés et les agents non annualisés). Il est précisé que le service RH interviendra plus régulièrement auprès des responsables pour leur rappeler les dates butoirs pour les souhaits de congés. L'idée est de pouvoir organiser les services en amont et d'apporter une réponse suffisamment tôt aux agents.
- Article 3.3 – Programmation des jours ATT, page 15 : Les jours d'ATT peuvent être accolés ou non à des jours de congés sans restriction (sauf pour les services techniques : pas d'ATT en juillet et août).
- Article 3.4 – La récupération des heures complémentaires et supplémentaires, page 15 : le délai maximum pour la récupération des heures passe de 2 à 3 mois.
- Article 4.1 – Les fonctions de direction, page 15 : ajout dans le titre de « responsables de service » en plus de « direction » puisqu'ils sont sur une base de 37,5 heures par semaine avec 15 jours d'ATT.
- Article 4.3 – Les services techniques, page 19 : le terme « grande chaleur » a été remplacé par le terme « canicule » avec les différents niveaux de vigilance définis pour le plan national canicule. En cas d'alerte canicule (vigilance orange) déclenchée par le préfet, l'organisation de la journée pourra être modifiée par le responsable de service ou la direction en fonction de la nécessité de service et les horaires de travail pourront être avancées d'une heure maximum.
- Article 4.6 – Le service de police municipale, page 20 : ajout du « du Maire ou » en plus du « responsable de service ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions.

Vote : 29 voix pour

Envoyé en préfecture le 12/07/2023  
Reçu en préfecture le 12/07/2023  
Publié le 13/07/2023  
ID : 044-21440822-20230705-230705D014-DE



A Ligné, le 11 juillet 2023

Le Maire,  
Maurice PERRION



La secrétaire de séance  
Déborah JOURDON



Mis en ligne sur le site de la commune (L-A) le 12/07/2023